



Fichage et Liste de recrutement contre les salariés (BlackList)

Par SMC_00

?Bonjour,

Ancien prestataire dans un établissement bancaire (soi-disant).

Il s'agit d'une banque d'affaires (soi-disant) et d'investissement basée en France et à envergure internationale (soi-disant).

En se basant sur des éléments simplistes qui n'ont aucun fondements, cette banque m'a fiché dans une liste noire de recrutement internationale depuis DIX ANS.

Je suis en RSA/ASS donc pour accéder à la justice, j'ai passé par le BAJ de paris et de versailles.

Abusant de leurs droits, cette banque en plus de m'avoir bloqué l'accès au marché du travail, elle m'a bloqué l'accès à la justice.

En refusant toutes mes demandes d'aide juridictionnelles (10 à Paris et 11 à Versailles).

Même la seule demande AJ qui m'a été accordée par la BAJ de Versailles.

Après quelques échanges avec l'avocate qui m'a été désignée.

Il s'est avéré que cette dernière est une avocate indélicate qui est en contact avec la banque adverse, en train de leurs divulguer des informations couvertes par le secret professionnel.

Et elle cherche à me piéger pour me décrédibiliser et avantager mon adversaire dans ce conflit.

Est-ce qu'un avocat sérieux et compétent peut prendre en compte cette affaire, svp?

A noter que je suis en RSA/ASS donc je n'ai pas les moyens pour payer.

J'ai essayé à l'époque de contracter un crédit auprès d'un établissement de crédit afin de financer les frais de cette affaire judiciaire.

Mais ce type de crédit s'est avéré extrêmement difficile en France, contrairement au monde anglo-saxon.

A noter que la banque ne va pas me donner un crédit pour traîner une autre banque comme elle devant le procureur national financier.

De plus avec cette liste noire de recrutement, je n'ai pas réussi à honorer un crédit. Donc je suis inscrit dans le FICP.

Ce qui complique encore davantage la tâche pour avoir n'importe quel type d'emprunt.

Je souhaite saisir le procureur national financier et le doyen des juges d'instruction.

Et de se porter partie civile, afin d'ouvrir une enquête judiciaire à l'encontre de cette BANQUE TOXIQUE, son dirigeant et sa DRH.

Je souhaite aussi, médiatiser à outrance l'affaire, via l'agence d'information américaine spécialisée dans l'information financière (Bloomberg LP) ou bien le Wall Street Journal (WSJ) qui est spécialisé aussi dans ce type d'enquête/scandale.

Est-ce qu'un avocat compétent et sérieux (dans le domaine pénal appliqués au banques et aux affaires) peut prendre cette affaire, svp?

A noter que c'est une affaire d'une grande complexité sur le plan technique et juridique.

Elle est aussi multi-juridictionnelle qui couvre plusieurs juridictions et plusieurs branches du droit pénal.

Mais la juridiction compétente est bien sûr, reste le Parquet National Financier (PNF). Présidé par Monsieur Pascal Prache.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Ce forum ne peut vous conseiller d'avocat, et les avocats n'ont pas le droit d'y démarcher des clients.

Une banque n'a pas le pouvoir que vous lui prêtez, et en particulier elle n'a pas la possibilité d'influencer sur l'attribution de l'aide juridictionnelle, en sont la preuve les milliers de personnes obtenant l'aide juridictionnelle pour assigner leur banque en justice chaque année.

Vous n'obtiendrez pas de crédit en étant au RSA auprès d'un organisme, et encore plus en étant surendetté. Seule la CAF accorde des prêts à ce type de profils, sous de strictes conditions, mais pas pour financer une action juridique.

Si cela fait dix ans que vous ne travaillez pas, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures : votre profil n'est pas de ceux qui intéressent les employeurs.

Et aucun avocat sérieux ne vous confortera dans une démarche aussi contraire à vos intérêts.

Vous allez probablement mal prendre ce conseil, mais c'est le seul qu'on puisse vous donner sur un forum : voyez un assistant social pour vous faire aider dans vos démarches de retour vers l'emploi, et votre médecin traitant pour voir si un traitement ou un suivi thérapeutique par un spécialiste ou un psychologue est nécessaire. Si votre médecin détecte des problèmes de santé gênant votre recherche d'emploi, il pourra vous aider à déposer une demande de RQTH ou d'AAH auprès de la MDPH.

Par SMC_00

Merci pour votre retour RAPIDE.

>Vous n'obtiendrez pas de crédit en étant au RSA auprès d'un organisme, et encore plus en étant surendetté

Vous êtes sûr que les organismes ne donnent pas de crédit?

Parce que mon ancienne banque.M'a octroyé un crédit d'une manière totalement abusive afin de me soutenir abusivement et me créer une apparence de solvabilité trompeuse.Elle savait très bien que je suis en difficulté ("vous passez la plupart du mois dans le rouge").Mais quand même elle est allée vers l'avant et elle m'a octroyé un crédit de 10KE alors que j'ai demandé initialement que 3KE.

Elle m'a dit "Je ne peux pas laisser mon client mécontent!!!".

D'ailleurs cette même banque était elle aussi choquée. Ils m'ont dit "Comment vous avez toutes ces compétences et vous n'aviez pas encore retrouvé un travail?"

>Si cela fait dix ans que vous ne travaillez pas, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures : votre profil n'est pas de ceux qui intéressent les employeurs.

Vous êtes sûr que les employeurs ne veulent pas de mon profil?

Parce que pendant que j'étais en train de travailler dans cette banque que je cherche à attaquer maintenant, mon téléphone n'arrêtait pas de sonner. Et tous les soi-disant prestigieux cabinets de conseils et ESNs de Paris, me faisant les yeux doux et voulaient s'arracher mes services.

D'ailleurs plusieurs chefs de services (soi-disant) dans plusieurs banques m'ont appelé pour me faire des entretiens.

-Natixis (5 filières / 5 entretiens).-SocGen-Crédit agricole Cacib.

Et j'en passe ...

>voyez un assistant social pour vous aider dans vos démarches de retour vers l'emploi, et votre médecin traitant pour voir si un traitement ou un suivi thérapeutique par un spécialiste ou >un psychologue est nécessaire.

Vous aussi vous avez réussi à me diagnostiquer que j'ai des troubles de santé. Je ne savais pas que c'était un forum de psychologie et de psychiatrie!

Donc tous ces gens qui sont en détresse, qui ont subi des violences inouïes (physique et morale), des traumatismes et des torts irréparables. Selon vous, ils doivent consulter une assistante sociale?

Tous ces justiciables sur votre forum qui sont en train de poster des messages sur votre forum afin d'avoir de l'aide, un avis et accéder à la justice et faire valoir leurs droits. Tous ces gens la sont des malades mentaux et ils doivent consulter un assistant social au lieu d'accéder à la justice?

Finalement, pour vous. Les assistantes sociales se sont substituées aux magistrats?

Les assistantes sociales sont devenues les nouveaux juges et magistrats qui ont une science infuse et qui sont en train de rendre justice dans la société.Les assistantes sociales sont maintenant en train d'accuser et de dédouaner les justiciables et dire qui est coupable et qui est victime?

Finalement pour vous:Les assistantes sociales sont-elles devenues le garant de la justice? Elles représentent les intérêts de la société, elles défendent l'ordre public et elles veillent à la stricte application de la loi.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Après une telle réaction, il va falloir vous attendre à très peu de réponses.

Trouvez vous-mêmes un avocat en consultant l'annuaire du barreau.

Par Isadore

Vous aussi vous avez réussi à me diagnostiquer que j'ai des troubles de santé. Je ne savais pas que c'était un forum de psychologie et de psychiatrie!

Ah bon, j'ai posé un diagnostic ?

J'avais cru deviner, en vous lisant, que vous étiez dans une situation très difficile, du genre qui peut avoir de graves répercussions sur la santé psychique et physique et nécessiter un suivi médical.

Selon vous, ils doivent consulter une assistante sociale?

Ben oui, un assistant social ET un médecin. Ce n'est pas incompatible avec une consultation d'avocat. Et quand on parle de réels traumatismes, s'orienter vers un psychiatre n'est pas une mauvaise idée... les psychiatres sont spécialisés dans le traitement des personnes ayant été harcelées, en dépression, en surmenage, faisant des crises d'angoisse... enfin bref il n'y a pas que les malades psychiatriques qui les consultent. Vous prendrez la peine de noter que je ne vous ai pas conseillé un psychiatre mais vers votre MEDECIN TRAITANT. Si vous vous sentez concerné par un diagnostic psychiatrique, ce n'est pas ma faute.

Et puis ça ne fait pas de mal de pouvoir prouver qu'une situation a eu des effets délétères sur la santé. Ca donne du poids à une action en justice.

Un forum juridique a ses limites. Visiblement vous avez réussi à obtenir l'aide juridictionnelle et la désignation d'un avocat commis d'office qui n'a pas eu l'heur de vous plaire. Il ne vous reste plus qu'à prendre votre téléphone et trouver un avocat qui acceptera l'aide juridictionnelle et acceptera de croire que vous êtes victime d'une vaste cabale du système bancaire.

[url=https://www.avocat.fr/annuaire-des-avocats-de-france]https://www.avocat.fr/annuaire-des-avocats-de-france[/url]

Je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure façon de dépenser votre énergie, mais ça vous regarde.